



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 016-211601455-20250325-20250203-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/03/2025.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane,

**Excusé** : SUTRE Sébastien (procuration à DEVIGE Georges)

**Absent** : BOUILLER Dylan

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 26/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
26/03/2025

**A été nommée secrétaire** : BARDOU Julien

### 2025-02-03 – BUDGET COMMUNE 2025

Le conseil municipal,

Vu le projet du budget primitif 2025 de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :  
Il s'équilibre en section fonctionnement à hauteur de 868 992.27 €  
Il s'équilibre en section investissement à hauteur de 856 303.46 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/03/2025  
Le Maire  
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025



ID : 016-211601455-20250325-20250203-DE

Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant du  
visa.